

**Coordination G erontologique du
Pays de Brie et Champagne**

**RAPPORT D'ACTIVITE
2020**



CLIC du Pays de Brie et Champagne - P le sant  et m dico-social
135 Route de Paris – 51120 SEZANNE

 clie.briechampagne@wanadoo.fr -  03 26 81 59 48

SOMMAIRE

Introduction p. 4

Fiche 1 : Identification du CLIC p. 5

Fiche 2 : Identification des personnes âgées ayant bénéficié du CLIC dans l'année p. 11

1) Nombre de personnes aidées dont les nouvelles personnes aidées

2) Répartition par tranches d'âge et par sexe

3) Répartition géographique

4) Répartition par GIR

5) Situation familiale et conditions de vie

5.1) Situation familiale

5.2) Conditions de vie

Fiche 3 : Activités autour de la personne âgée aidée dans l'année p. 17

1) Niveau de prise en charge des dossiers des personnes aidées

2) Provenance des personnes aidées avant la demande

3) Origines des demandes

3.1) Professionnels à l'origine de la demande

3.2) Moyens de connaissance lorsque l'utilisateur ou son entourage contacte directement le CLIC

4) Nature du mode d'intervention

5) Nombre d'interventions par personne

6) Panorama des participants aux interventions

7) Catégories des aides réalisées

8) Motifs d'arrêt des interventions

Fiche 4 : Actions collectives, prévention, informations, formations et conférences p. 28

Fiche 5 : Projets et perspectives pour l'année à venir p. 30

Fiche 6 : Annexes p. 32

- 1) Composition du Conseil d'Administration de l'Association de Coordination Gériatrique du Pays de Brie et Champagne
- 2) Statuts de la coordination gériatrique du Pays de Brie et Champagne
- 3) Procédure de prise en charge par le CLIC (situation de niveau 3)
- 4) Représentation du CLIC dans différentes réunions, formations, actions ou conférences
- 5) Compte de résultat 2019 / budget prévisionnel 2020
- 6) Lexique

INTRODUCTION

Créé juridiquement en 2004, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) intervient sur le territoire du Pays de Brie et Champagne depuis 2006. Ce dernier intègre les 3 communautés de communes de la Brie Champenoise, de Sézanne Sud-Ouest Marnais et du Sud Marnais.

Habituellement, il est animé par deux coordinatrices, qui interviennent auprès des personnes âgées du territoire et leur entourage pour informer et évaluer les besoins. Si nécessaire, elles peuvent également accompagner pour la mise en place d'un plan d'aides afin de favoriser le bien vivre à domicile ou en établissement. Toutes les interventions sont en lien avec les services existants sur le territoire et sont réalisées de manière personnelle et individualisée.

Le respect du libre choix des personnes, la confidentialité et la gratuité sont des pratiques fondamentales du CLIC au service des usagers.

Le CLIC joue également un rôle en matière de prévention par le biais d'actions collectives et d'animation du territoire (participation à des actions créatrices de lien social).

Les actions tant individuelles que collectives menées par le CLIC sont permises grâce au soutien financier du Conseil Départemental de la Marne et des communautés de communes situées sur le Pays de Brie et Champagne, qui portent et soutiennent le développement du CLIC depuis sa mise en route.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID 19 ainsi que par des mouvements de personnel qui ont bouleversé l'organisation du service. Mais cela a également permis de revoir le fonctionnement du CLIC sans toutefois altérer sa présence auprès des personnes âgées.

Ce rapport suivra la trame proposée par le Conseil Départemental de la Marne.

FICHE 1 : IDENTIFICATION DU CLIC

1) Localisation

Le CLIC est localisé au 135 Route de Paris à Sézanne.

Le CLIC est situé au sein d'un pôle santé et médico-social avec les structures suivantes : le SSIAD¹ du Sud-Ouest Marnais et l'ALPS², dans des locaux communs.

Les lieux sont accessibles aux personnes en situation de handicap y compris aux étages à l'aide d'un ascenseur. Qui plus est, une place de parking est à disposition des personnes disposant d'une carte de stationnement, délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou le Conseil Départemental.

Chaque structure dispose de locaux propres et de lieux communs partagés (la salle de réunion et la salle de pause).

Un règlement intérieur détermine le fonctionnement quotidien du pôle santé et médico-social et a été mis à jour en début d'année 2014. Celui-ci est valable pour les locataires ainsi que pour les intervenants extérieurs œuvrant de façon ponctuelle au sein des locaux (nutritionniste, chiropracteur...). Une convention formalise les mises à disposition des locaux.

2) Organisme support

Le CLIC est géré par une association Loi 1901 : la Coordination Gérontologique du Pays de Brie et Champagne.

Le siège social est fixé dans les locaux du CLIC au 135 route de Paris à Sézanne.

Le Conseil d'Administration de cette association est composé d'élus représentant les 5 bassins de vie et de professionnels du secteur gérontologique (cf. annexe 1). Sa Présidente est Mme Danielle BERAT, maire de Vauchamps et conseillère départementale de la Marne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois cette année et le bureau deux fois.

Des assemblées générales ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 1^{er} juillet 2020.

¹ Service de Soins Infirmiers à Domicile

² Association Locale des Professionnels de Santé

L'assemblée générale extraordinaire a permis de valider les changements dans les statuts de la coordination gérontologique (cf. annexe 2) :

- Article 2 : territoire de compétence (redéfinition du secteur d'intervention avec les nouvelles communautés de communes)
- Article 3 : objectifs (précision du public accompagné « en perte d'autonomie »)
- Article 5 : composition du Conseil d'Administration
- Article 6 : radiation (précision sur les modalités de départ des membres présents au titre de leur mandat d'élu)
- Article 7 : les ressources (précision sur la cotisation des membres adhérents)
- Article 9 : l'assemblée générale extraordinaire (précision sur les membres du CA)
- Article 11 : attribution et fonctionnement du CA (ce dernier assure la direction du CLIC par l'intermédiaire du bureau)

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2020, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Un représentant de la Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental,
- Un représentant des établissements de santé du territoire,
- Deux directeurs ou agents de collectivité en charge de l'action sociale,
- Deux conseillers départementaux représentant le territoire,
- Cinq représentants des bassins de vie du territoire : Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail et Sézanne,
- Trois représentants de communautés de communes : Brie Champenoise, Sézanne Sud-Ouest Marnais, Sud Marnais,
- Un représentant des Organismes publics de retraite et prévoyance,
- Deux représentants pour les Fédérations d'aide à domicile titulaire de "l'agrément qualité" implantées sur le territoire,
- Un représentant des Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale en charge d'un service d'aide à domicile,
- Un représentant des médecins libéraux et un représentant des infirmiers libéraux, implantés sur le territoire
- Un représentant des établissements pour personnes âgées dépendantes publics et privés du territoire
- Un représentant des services de soins infirmiers à domicile implantés sur le territoire,
- Un représentant des familles d'accueil pour personnes âgées et foyers logement,
- Un représentant des usagers.

3) Missions du service

Le CLIC est un centre ressource pour les personnes âgées et leur entourage, il a un rôle d'information, de conseil et d'orientation. Le personnel du CLIC peut être amené à évaluer les besoins des personnes âgées et à préconiser la mise en place d'aides diverses dans le cadre d'un plan d'accompagnement. Si besoin il se charge également de coordonner les professionnels et la mise en place des aides au domicile de la personne (cf. annexe 3).

Outre ses actions individuelles, le CLIC a également un rôle de prévention des risques liés au vieillissement au niveau collectif par le biais de conférences, mise en place d'ateliers...

Pour la bonne réalisation de leurs missions et assurer les déplacements, les coordinatrices du CLIC disposent d'un véhicule de service en location longue durée. Le dernier contrat a été signé en septembre 2019 pour une durée de 3 ans, il s'agit d'une voiture 208 de la marque Peugeot.

4) Personnel du CLIC

Tout comme 2019, l'année 2020 a été marquée par de nombreux mouvements du personnel.

Coordinatrice en charge du secrétariat du CLIC : Aurélie BIENER

De formation BAC +3, titulaire d'un diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, elle est embauchée en contrat à durée indéterminée depuis le 14 septembre 2009.

Coordinatrice : Eva LAPLACE

De formation BAC +3, titulaire d'un diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, elle est embauchée en contrat à durée indéterminée depuis le 20 mai 2019.

Mme LAPLACE a été en arrêt maladie du 3 janvier 2020 au 19 juillet 2020 et est revenue à 60 % de temps thérapeutique.

Les coordinatrices ont pour missions de :

- Collecter et gérer les informations gérontologiques du secteur.
- Accueillir, écouter, prendre en charge le public âgé, par téléphone, au domicile ou en institution.

- Informer sur les dispositifs de prise en charge et d'accès aux droits.
- Evaluer les besoins et élaborer un plan d'aide personnalisé et concerté.
- Coordonner les acteurs, les services et prendre en charge les situations complexes.
- Aider dans les démarches administratives en lien avec la perte d'autonomie.
- Participer à la mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.
- Participer à l'analyse des besoins et de l'offre du territoire.

Dans le cadre de ses fonctions, Mme BIENER assure également le secrétariat du CLIC en lien avec la Présidente :

- Gestion du courrier, des factures.
- Rédaction du rapport d'activité.
- Préparation des bureaux, des conseils d'administration et de l'assemblée générale.
- Suivi des conventions de partenariats.
- Organisation et suivi des locaux, du véhicule de service et du matériel.
- Suivi du matériel informatique.
- Suivi de la comptabilité et participation à la préparation du budget prévisionnel.

Afin d'assurer la continuité du service lors des absences de Mme LAPLACE Eva, Mme JOLY Sylviane, agent administratif, a été embauchée en CDD à compter du 6 janvier 2020 jusqu'au retour à temps complet de Mme LAPLACE (dans la limite du 5 juin 2021 au plus tard).

Mme JOLY connaît bien le service puisqu'elle avait été embauchée du 17 décembre 2018 au 8 février 2019 puis du 27 février 2019 au 29 novembre 2019, pour assurer la continuité du service lors des absences des salariées.

5) Horaires d'ouverture du CLIC

Les horaires d'ouverture du service sont les suivants :

- Du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Le jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Le vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Nous faisons en sorte durant ces horaires qu'il y ait toujours au moins une intervenante présente au bureau pour l'accueil du public et la permanence téléphonique. Il est parfois inévitable de fermer le bureau pour quelques heures lorsque des visites ne peuvent tarder ou lorsqu'une des deux intervenantes est absente. Lorsque cela se produit, un mot d'excuse est apposé sur la porte et nous demandons aux personnes de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Afin d'optimiser les accompagnements, il est habituellement fortement conseillé aux personnes de prendre rendez-vous au préalable. Toutefois, comme évoqué ultérieurement dans ce rapport d'activité, les rendez-vous sont désormais obligatoires pour rencontrer une coordinatrice.

Durant la crise sanitaire COVID 19, l'équipe du CLIC a dû s'adapter et s'organiser pour assurer la sécurité des personnes accompagnées ainsi que celles des salariées. Aussi, suite aux décisions gouvernementales, le télétravail a été privilégié du 17 mars au 3 juillet 2020. Les entretiens et accompagnements se sont essentiellement déroulés par téléphone. Les rencontres physiques ont repris doucement à compter de juillet 2020 dans le strict respect des mesures barrières, avec prise de rendez-vous obligatoire auparavant.

Suite au 2^{ème} confinement, le télétravail a de nouveau été privilégié à compter du 2 novembre 2020 et à continuer le temps recommandé par le Gouvernement. Durant cette période, les rencontres physiques ont été limitées. Toutefois, la nécessité de visite à domicile a été plus importante que lors du 1^{er} confinement.

6) Communication

Le support de communication pour le CLIC est la plaquette du service. Le dépliant rappelle les missions, les pratiques, le territoire d'intervention, le nom des coordinatrices et les coordonnées du service. Actualisée en 2019, la plaquette inclut un volet informatif sur le pôle santé et médico-social. Elle est distribuée aux usagers et à leur entourage, diffusée auprès des partenaires et dans les lieux d'information au public.

De plus, une plaquette de présentation de l'ensemble des CLIC du département de la Marne a été créée en 2014 par le Conseil Départemental. Elle complète les plaquettes propres à chaque structure.

7) Financement du CLIC pour l'année 2020

Le CLIC est financé par des subventions :

- Subvention du Conseil Départemental de la Marne : sur la base de **70 000 €** pour l'année 2020, afin de financer les dépenses de fonctionnement.

A cet effet, une convention de partenariat est signée chaque année avec le Conseil Départemental de la Marne.

- Subvention des communes du Pays de Brie et Champagne : la cotisation des communautés de communes de la Brie Champenoise, du Sud Marnais ainsi que celle du CIAS des Côteaux Sézannais (devenu CIAS de Sézanne Sud-Ouest Marnais au 1^{er} janvier 2021), était fixée pour 2020 à **1 €** par habitant. Nous obtenons donc une subvention totale de **35 815 €**. Il est à noter que la communauté de communes des Côteaux Sézannais a fait donation de 146 € en 2020.

Le CLIC a passé une convention (2015-2020) avec les collectivités locales du territoire d'intervention du service. Une nouvelle convention a été proposée fin 2020 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021 (2021 – 2026).

FICHE 2 : IDENTIFICATION DES PERSONNES ÂGÉES AYANT BÉNÉFICIÉ DU CLIC DANS L'ANNÉE

1) Nombre de personnes aidées par le CLIC

➤ Population totale du Pays de Brie et Champagne : **35 536 habitants.**

(population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021, source INSEE « recensement de la population 2018 »)

➤ Répartition par âge de la population totale du Pays de Brie et Champagne

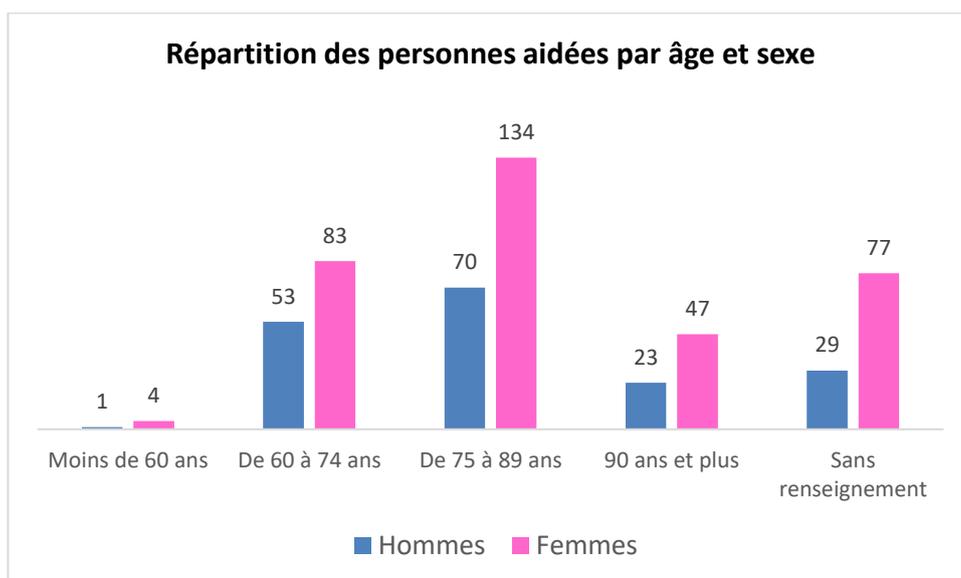
(basée sur la population 2017) :

Communautés de communes	Pop totale	Plus de 60 ans	Répartition			
			Répartition détaillée	Hommes	Femmes	Total
Total 3 communautés de communes	35 081	10 441	60-74 ans	3344	3360	6704
			75-89 ans	1367	1900	3267
			90 ans et plus	118	352	470

Au cours de cette 15^{ème} année d'activité, notre équipe a pu conseiller, évaluer les besoins et / ou accompagner **521** personnes dont 283 nouvelles personnes qui n'étaient pas connues du CLIC.

2) Répartition par tranche d'âge et par sexe des 521 personnes aidées

Libellé	Effectif	Hommes	Femmes
Moins de 60 ans	5	1	4
De 60 à 74 ans	136	53	83
De 75 à 89 ans	204	70	134
90 ans et plus	70	23	47
Sans renseignement	106	29	77
TOTAL	521	176	345



3) Répartition géographique des personnes aidées

Le territoire du CLIC comprend les 96 communes du Pays de Brie et Champagne.

Cette année, le service est intervenu sur 81 des 96 communes de sa zone d'intervention :

En vert : chef-lieu de bassin de vie

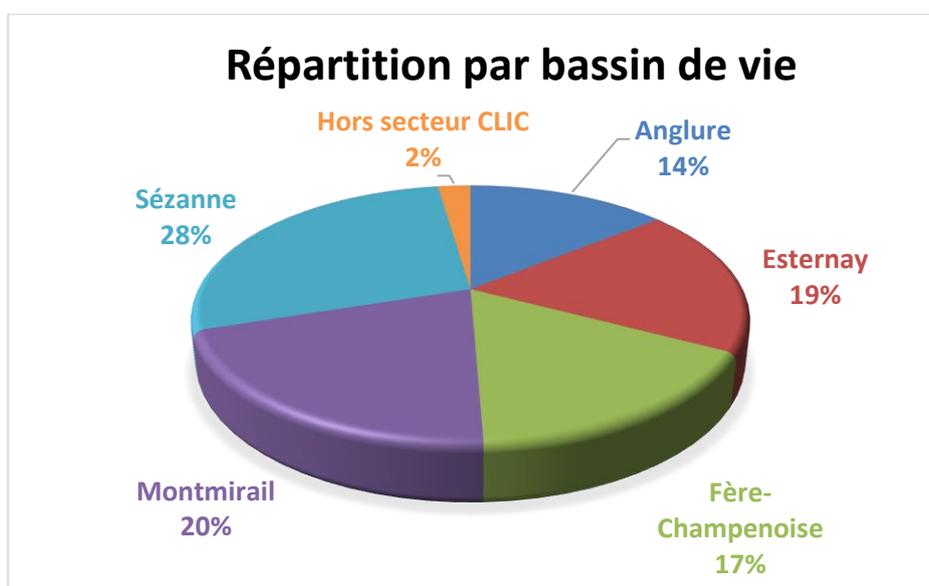
En orange : communes hors secteur du CLIC du Pays de Brie et Champagne

Libellé	Effectif
ALLEMANCHE LAUNAY ET SOYER	2
ALLEMANT	1
ANGLURE	17
ANGLUZELLES ET COURCELLES	2
BAGNEUX	6
BANNES	2
BARBONNE FAYEL	4
BAUDEMONT	1
BERGERES SOUS MONTMIRAIL	1
BETHON	1
BOISSY LE REPOS	1
BOUCHY ST GENEST	1
BROUSSY LE GRAND	7
BROUSSY LE PETIT	5
BROYES	7
CHAMPGUYON	3
CHAPTON	2
CHARLEVILLE	2
CHATILLON SUR MORIN	4
CHICHEY	1

CLESLES	8
CONFLANS SUR SEINE	10
CONNANTRAY VAUREFROY	1
CONNANTRE	7
CORFELIX	1
CORROY	2
COURCEMAIN	1
COURGIVAUX	4
ESCARDES	5
ESCLAVOLLES LUREY	3
ESTERNAY	37
FAUX FRESNAY	5
FERE-CHAMPENOISE	31
FONTAINE DENIS NUISY	4
FROMENTIERES	4
GAYE	2
GOURGANCON	1
JANVILLIERS	1
JOISELLE	1
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	1
LA FORESTIERE	6
LA NOUE	3
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	1
LACHY	7
LE GAULT SOIGNY	4
LE MEIX SAINT EPOING	1
LE VEZIER	4
LES ESSARTS LE VICOMTE	1
LES ESSARTS LES SEZANNE	6
LINTHELLES	1
MARCILLY SUR SEINE	5
MARIGNY	2
MECRINGES	3
MOEURS VERDEY	1
MONTCOUPOT	1
MONTGENOST	2
MONTMIRAIL	64
MACLAUNAY - MONTMIRAIL	1
MORSAINS	1
NESLE LA REPOSTE	3
NEUVY	1
PLEURS	16
POTANGIS	2
QUEUDES	1
REUVES	4
RIEUX	2
SAINT JUST SAUVAGE	9
SAINT LOUP	1
SAINT REMY SOUS BROYES	2
SAINT SATURNIN	1
SARON SUR AUBE	4
SAUDOY	4

SÉZANNE	86
SOIZY AUX BOIS	3
THAAS	3
TREFOLS	5
VAUCHAMPS	3
VERDON	1
VILLENEUVE LA LIONNE	3
VILLENEUVE SAINT VISTRE	1
VILLIERS AUX CORNEILLES	1
VINDEY	2
HORS SECTEUR CLIC	11
SANS RENSEIGNEMENT	39
TOTAL	521

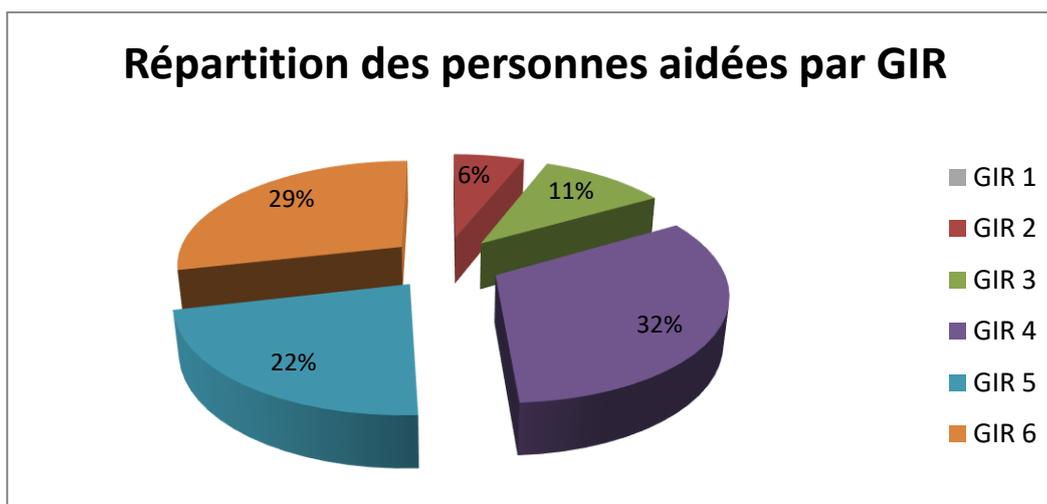
Sur les 482 dossiers renseignés, la répartition est la suivante :



4) Répartition par Groupe Iso-Ressource (GIR)

GIR	Effectif
1	0
2	14
3	25
4	76
5	52
6	67
Sans renseignement	287
TOTAL	521

Sur les 234 dossiers renseignés, la répartition est la suivante :

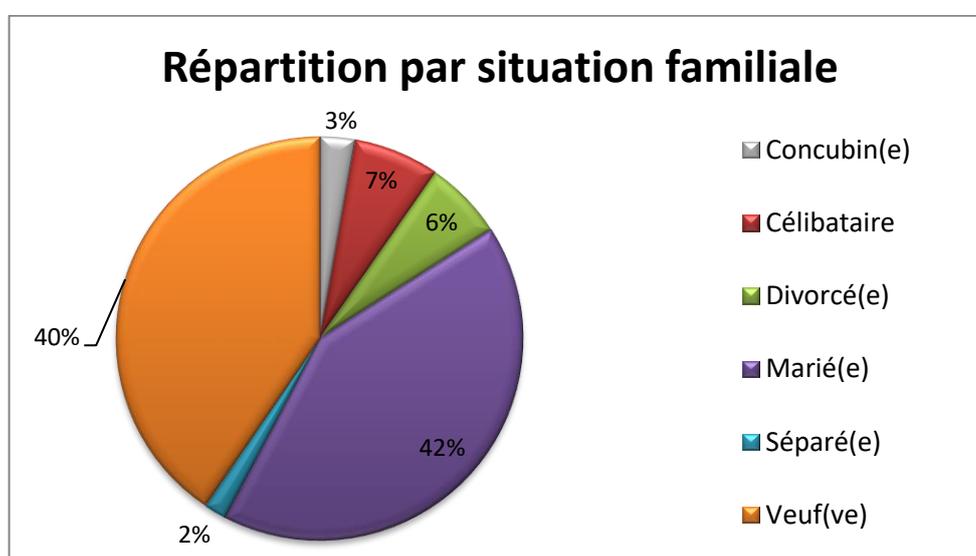


5) Situation familiale et conditions de vie

5.1) Situation familiale

Libellé	Effectif
Concubin (e)	11
Célibataire	27
Divorcé (e)	25
Marié (e)	165
Séparé (e)	7
Veuf (ve)	160
Sans renseignement	126
TOTAL	521

Pour les 395 dossiers renseignés, nous avons la répartition suivante :

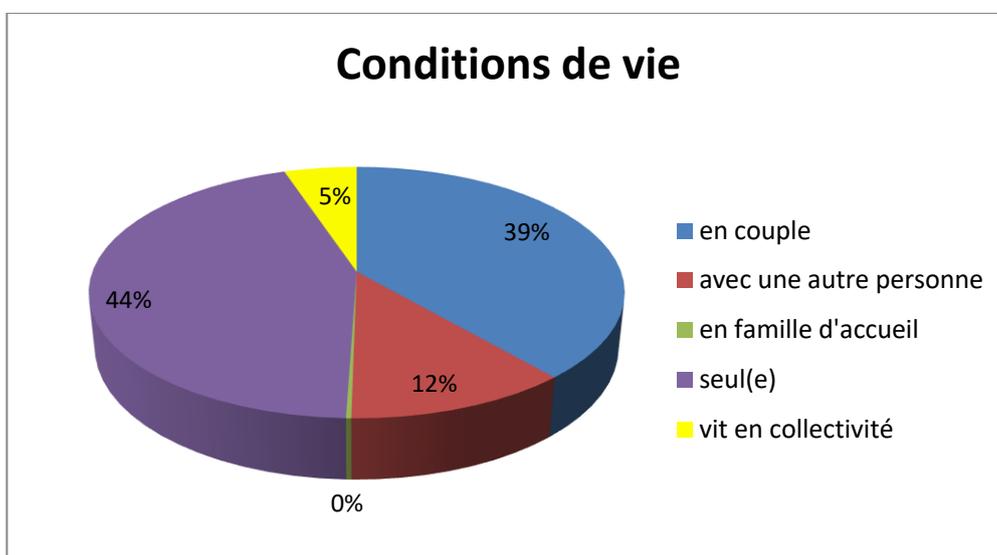


5.2) Conditions de vie

Libellé	Effectif
Seul (e)	164
En couple	143
Avec une autre personne *	43
En collectivité	19
En famille d'accueil	1
Sans renseignement	151
TOTAL	521

* Avec une autre personne : ce peut être un enfant, un frère ou une sœur, un parent...

Pour les 370 dossiers renseignés, nous avons la répartition suivante :

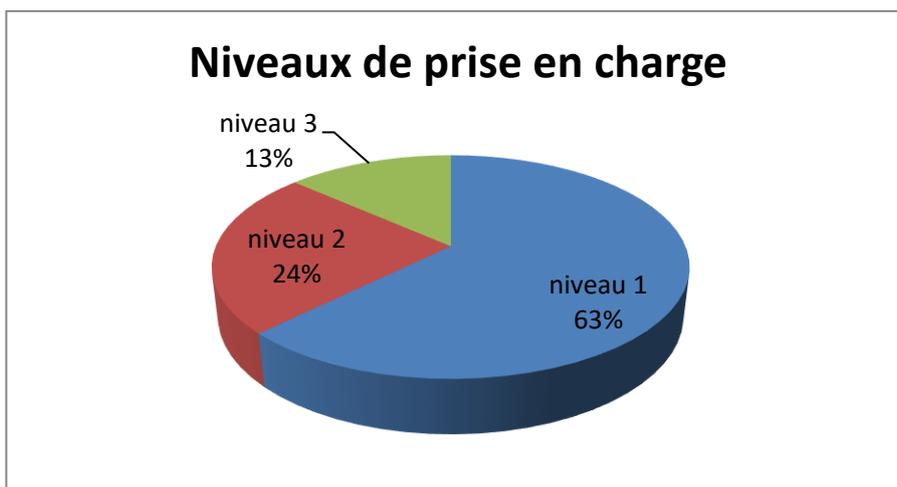


FICHE 3 : ACTIVITÉS AUTOUR DE LA PERSONNE ÂGÉE AIDÉE DANS L'ANNÉE

1) Niveau de prise en charge des dossiers des personnes aidées

En 2020, nous comptabilisons **521** personnes aidées, dont :

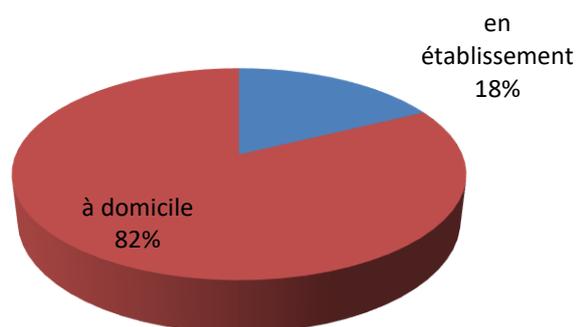
- 326 demandes de niveau 1 : informations, conseils, orientation
- 125 demandes de niveau 2 : évaluation des besoins, élaboration du plan d'aides
- 70 demandes de niveau 3 : suivi du plan d'aides, coordination des intervenants, accompagnement social



2) Provenance des personnes aidées avant la demande

Libellé	Effectif
en établissement	92
à domicile	429

Provenance des personnes aidées



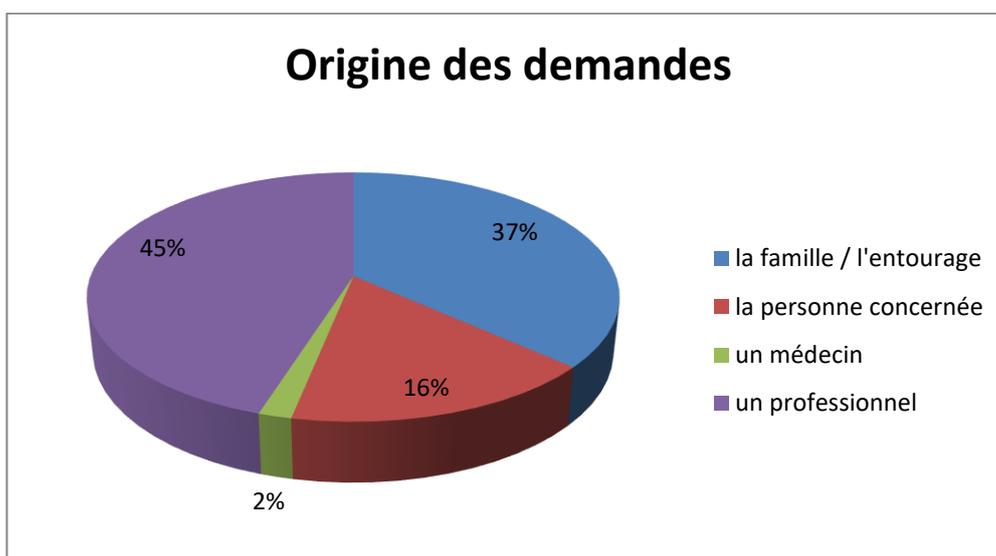
Le tableau suivant détaille les lieux d'hébergement où se trouvent les personnes au moment où le CLIC reçoit la demande :

Libellé	Effectif
HOPITAL D'EPERNAY	31
HOPITAL DE SEZANNE	12
HOPITAL DE ROMILLY SUR SEINE	8
EHPAD AUTRES	8
AUTRE ETABLISSEMENT HOSPITALIER	5
HOPITAL DE MONTMIRAIL	4
HOPITAL DE CHALONS	3
EHPAD GHAM SEZANNE	3
EHPAD HOPITAL MONTMIRAIL	3
EHPAD FRANÇOISE DE SALES AVIAT	2
HOPITAL DE TROYES	2
HOPITAL DE PROVINS	2
CHU DE REIMS	1
CLINIQUE DE COURLANCY	1
CLINIQUE SAINT VINCENT	1
EHPAD LOUIS PASTEUR	1
EHPAD VERTUS	1
EHPAD VILLENAUXE LA GRANDE	1
à domicile	429
Sans renseignement	3
TOTAL	521

Le CLIC est un partenaire privilégié pour les hôpitaux en orientant les familles vers le service social, en transmettant les informations utiles et nécessaires aux assistantes sociales des patients déjà connus du service. Le CLIC peut également prendre le relais après le retour à domicile si besoin.

3) Origine des demandes

Libellé	Effectif	Total
la famille / l'entourage	192	278
la personne concernée	86	
un médecin traitant	9	243
un professionnel	234	
TOTAL	521	521



3.1) Concernant les 244 demandes réalisées par des professionnels, les catégories de structures représentées sont les suivantes :

Libellé	Effectif
AS HOPITAL EPERNAY	27
COMAL	23
CSD	15
MEDECIN TRAITANT	9
CIMG	9
MAIRIE	8
CIAS SEZANNE	8
EVALUATRICE APA	6
EMSP	6
SSIAD DE SEZANNE	5
MAIA DU PAYS CHAMPENOIS	4
IDE CABINET DE LA HALLE	4
AFR Brie et Champagne	4
ADMR ANGLURE	3
EVALUATEURS GIE APTITUDE	3
ADMR MONTMIRAIL	3
AS CPAM CARSAT	3
AS GHAM	3
AUTRE ETABLISSEMENT HOSPITALIER	3
ADMR ESTERNAY	2
HOPITAL DE CHALONS	2
CLIC MAREUIL SUR AY	2
HOPITAL DE TROYES	2
HOPITAL D'EPERNAY	2
IDE CABINET MONTMIRAIL	2
SSIAD ETOGES	2
AFR MONTMIRAIL	1
ARS	1
AS HOPITAL CHATEAU-THIERRY	1
AS HOPITAL PROVINS	1
AS MSA	1
CAISSE DE RETRAITE	1
CIAS FERRE-CHAMPENOISE	1
CLIC CHALONS EN CHAMPAGNE	1
CMP	1
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 51	1
CONSULTATION MÉMOIRE	1
EHPAD VILLENAUXE LA GRANDE	1
EQUIPE GÉRONTO PSY	1
ADMR CONNANTRE	1
FRANCE ALZHEIMER	1
GENDARMERIE	1
HAD GHAM	1
LE MARS	1

MANDATAIRE JUDICIAIRE	1
MDPH	1
MEMBRES CA CLIC	1
ORTHOPHONISTE	1
TRIBUNAL JUDICIAIRE	1
CLIC PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE *	61
Signalement par la personne âgée ou la famille	277
TOTAL	521

* Etant donné que tous les dossiers sont clôturés le 31 décembre de l'année précédente, les dossiers en cours sont ouverts par les coordinatrices du CLIC elles-mêmes au début de l'année en cours.

L'hôpital Auban Moët adresse toujours une grande partie des situations directement. Il s'agit notamment des demandes d'informations pour leurs patients lorsqu'ils sont connus du CLIC.

Les demandes du COMAL – SOLIHA sont en fortes augmentation depuis plusieurs années. Cette donnée est liée à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a débuté en juillet 2017 sur le Pays de Brie et Champagne et renouvelée pour 2 ans en juillet 2020. Les organismes financeurs des travaux d'adaptation du logement dans le cadre d'une perte d'autonomie, ont besoin notamment d'un document attestant du degré d'autonomie (GIR) de la personne concernée par les travaux. Le CLIC réalise alors l'évaluation des besoins de la personne afin de déterminer le GIR. L'attestation est alors envoyée au COMAL – SOLIHA afin de finaliser son dossier de demande de prise en charge.

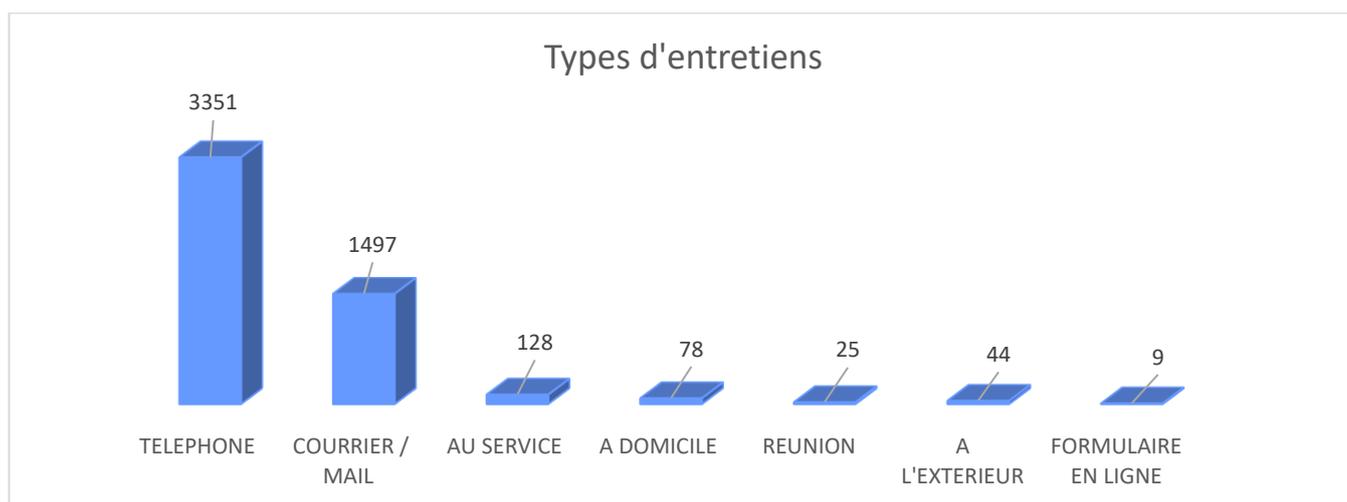
3.2) Concernant les 277 personnes qui ont directement contacté le CLIC, elles ont connu le service de la manière suivante :

Libellé	Effectif
CLIC DEJA INTERVENU	109
MAIRIE / CCAS / CIAS	34
MEDECIN TRAITANT	23
TRAVAILLEUR SOCIAL	19
BOUCHE A OREILLE	16
PROFESSIONNEL DE SANTE : IDE, SSIAD	11
AUTRES PROFESSIONNELS	10
AIDE A DOMICILE	9
HOPITAL / CLINIQUE / SSR / HTU	7
MEDIA	6
STRUCTURE D'HEBERGEMENT	6
CAISSE DE RETRAITE	3
ENTOURAGE	3
AUTRE CLIC	2
BROCHURE / DEPLIANT	1
PERMANENCE / REUNION D'INFORMATION	1
Demande faite par un professionnel	244
Sans renseignement	17
TOTAL	521

4) Nature du mode d'intervention

Répartition des entretiens par type :

Libellé	Effectif
Téléphone	3 351
Courrier / fax / mail	1 497
Au service	128
A domicile	78
A l'extérieur	44
Réunion	25
Formulaire en ligne	9



Nous pouvons constater une diminution des rencontres physiques (au service, à domicile, en réunion, à l'extérieur). Ceci est une conséquence de la crise sanitaire COVID 19. En effet, afin d'assurer la sécurité des personnes accompagnées ainsi que celles des salariées, les rendez-vous physiques ont été limités pour favoriser les rendez-vous téléphoniques.

Nous pouvons également constater une augmentation du nombre d'appels entrants et sortants ainsi que des courriers et des mails par rapport à ces dernières années.

Ceci s'explique par le fait que jusqu'en août 2019, plusieurs appels pouvaient être enregistrés dans un seul « entretien logiciel » afin de faciliter la lecture des suivis dans le logiciel métier. A ce titre, plusieurs entretiens réels étaient comptabilisés comme un seul entretien du point de vue des statistiques. Afin de rendre cette donnée plus représentative de l'activité réelle, le CLIC a pris la décision en août 2019, que chaque entretien réel serait désormais comptabilisé comme un entretien au regard des statistiques.

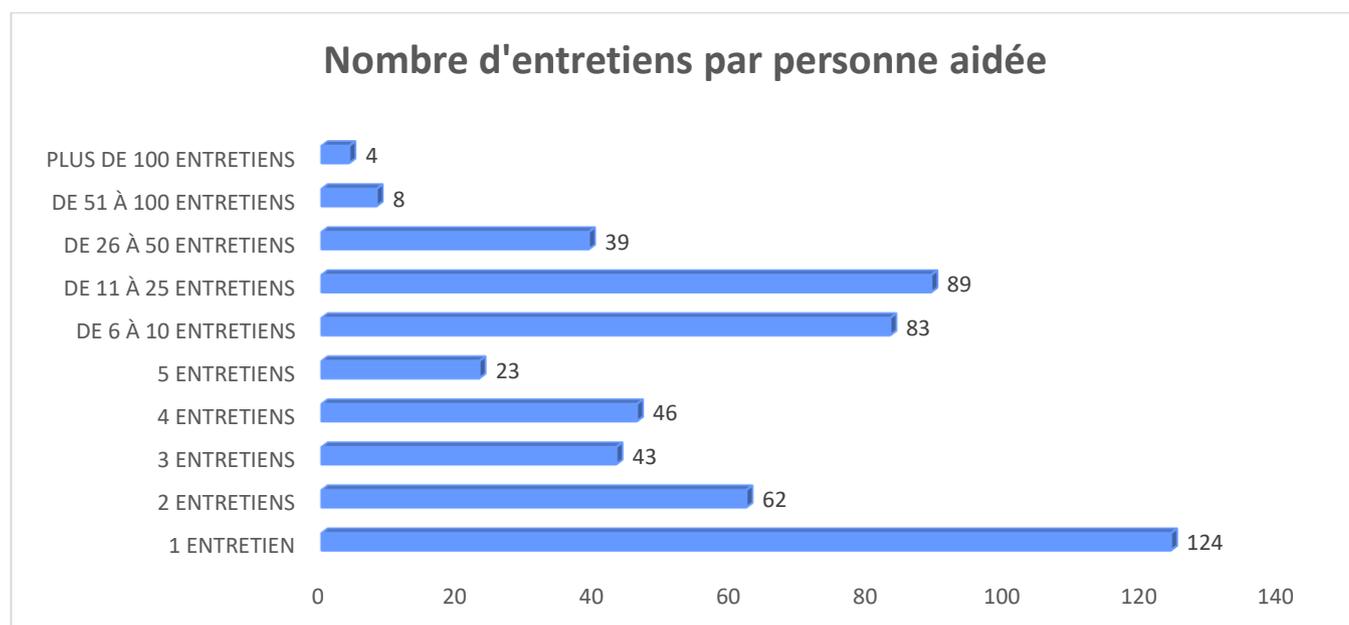
Cette augmentation a été également accentuée par la crise COVID 19. Les rendez-vous physiques ayant été limités une partie de l'année, l'accompagnement à distance par des appels, des courriers et des mails a été favorisé lorsque cela était possible.

Nous retrouvons un nouveau type d'entretien dans les statistiques qui n'existait pas les années précédentes : « formulaire en ligne ». Lors des échanges pour harmoniser les pratiques du logiciel métier entre les CLIC marnais, il a été constaté que l'accompagnement dans la complétude des formulaires en ligne (dossier Via Trajectoire...) ne ressortait pas dans les statistiques. De ce fait, le Conseil Départemental a intégré cette nouvelle donnée courant de l'année 2020. Elle n'est donc pas exhaustive au 31 décembre 2020.

5) Nombre d'interventions par personne

Sur les 521 personnes aidées en 2020, la répartition par nombre d'entretiens est la suivante :

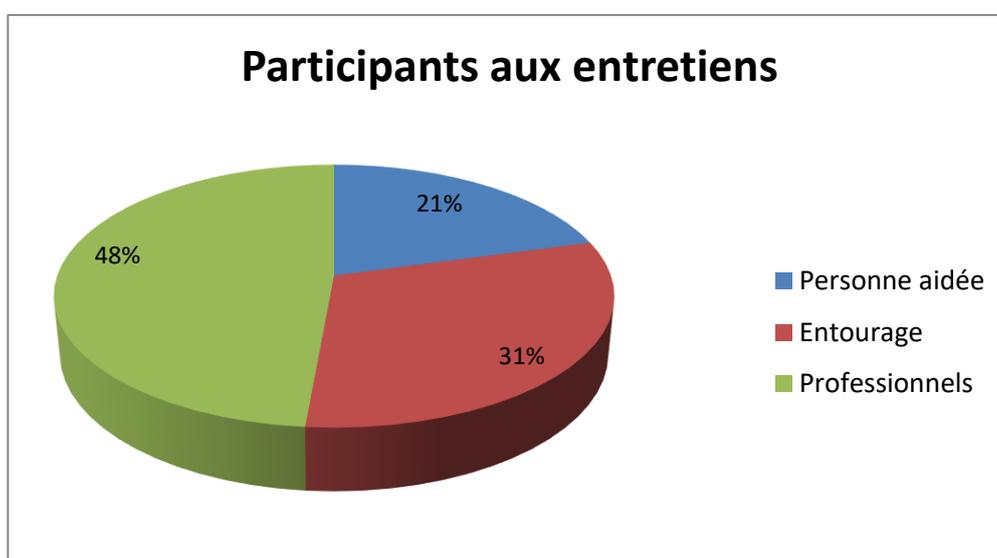
Libellé	Effectif
1 ENTRETIEN	124
2 ENTRETIENS	62
3 ENTRETIENS	43
4 ENTRETIENS	46
5 ENTRETIENS	23
DE 6 À 10 ENTRETIENS	83
DE 11 À 25 ENTRETIENS	89
DE 26 À 50 ENTRETIENS	39
DE 51 À 100 ENTRETIENS	8
PLUS DE 100 ENTRETIENS	4
TOTAL	521



6) Panorama général des participants aux entretiens

Le travail en partenariat avec tous les professionnels est primordial pour assurer la meilleure prise en charge possible.

Libellé	Effectif
Personne aidée	1037
Entourage	1540
Professionnels	2436



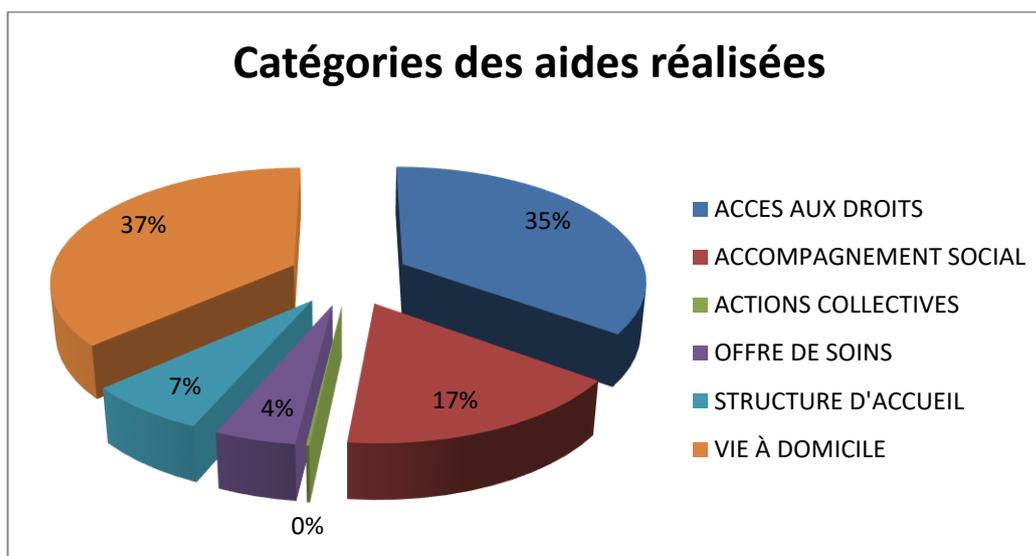
Avec les services et professionnels du territoire, les échanges autour de la coordination d'un plan d'aides pour une personne sont soit plus informels (au cours d'un rendez-vous ou par voie téléphonique ou écrite), soit une réunion est organisée au cas par cas suivant les besoins pour ne traiter que d'une situation en particulier.

7) Catégories des aides réalisées

L'ensemble des types d'aides est réuni au sein de 6 catégories. Il s'agit des aides apportées par le CLIC, qu'elles soient exprimées par la personne ou détectées par le service.

A noter qu'une aide n'implique pas impérativement la constitution d'un dossier mais tout au moins une information détaillée donnée à l'utilisateur ou son entourage par la professionnelle du CLIC.

Libellé	Effectif
Vie à domicile	599
Accès aux droits	573
Accompagnement social	273
Structure d'accueil	113
Offre de soin	75
Action collective	3



Le tableau ci-dessus montre que les principales catégories de demandes sont :

- La facilitation de la mise en place de services d'aide à domicile en permettant une information sur les services existants en direction des personnes et des familles voire la mise en relation avec les services concernés. Il peut s'agir d'un service d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance...
- Les aides administratives ou au montage de dossiers d'aides financières (favoriser l'accès aux droits divers) : APA, prestations des caisses de retraite et des mutuelles... Pour cela nous avons parfois à nous mettre en contact avec différents organismes pour une recherche de documents essentiels au montage de ces différents dossiers : le centre des impôts, les mairies...

A noter que le chiffre pour la catégorie « actions collectives » ne concerne pas l'organisation des actions d'animation et de prévention auxquelles participe le CLIC, mais les informations et

orientations vers des actions collectives ponctuelles (conférence sur le bien vieillir, forum sur l'habitat...).

En effet, il sera détaillé dans la suite du rapport, les actions collectives auxquelles participe le CLIC en terme d'animation et de prévention. Vu l'envergure des projets menés, ceux-ci ne s'adressent pas uniquement aux usagers du CLIC, mais à toute personne de plus de 60 ans sur le territoire ou leurs proches. C'est pourquoi, l'ensemble des personnes participant à ces actions, n'est pas repertorié dans le logiciel de suivi de l'activité qui est consacré aux suivis individuels.

8) Motifs d'arrêt des interventions

Le motif de fin de suivi des dossiers :

Libellé	Effectif
Dossier traité	428
Clôture annuelle *	58
Refus de la personne	14
Décès	10
EHPAD	4
Déménagement	2
Gestion de cas MAIA	1
Hospitalisation	3
Refus de l'entourage	1
TOTAL	521

* Clôture annuelle : le Conseil Départemental nous demande de clôturer tous les dossiers en cours au 31 décembre de l'année précédente.

Il est à noter que le motif « EHPAD » correspond à un arrêt d'intervention du CLIC suite à une entrée en établissement de la personne, sans que le CLIC ait eu besoin d'intervenir pour ce dossier de demande. Toutefois, les professionnelles ont réalisé un accompagnement pour d'autres aides (ex : maintien à domicile en attendant l'entrée en EHPAD, demande de protection juridique...).

FICHE 4 : ACTIONS COLLECTIVES, PREVENTION, INFORMATIONS, FORMATIONS ET CONFÉRENCES

1) Actions collectives

Au vu du mouvement du personnel et du contexte sanitaire COVID 19, le CLIC n'a pas pu participer ou organiser d'action collective en 2020.

2) Autres participations

Il est à noter qu'au vu de la crise sanitaire, beaucoup de réunions n'ont pas pu avoir lieu.

➤ COPIL des CLIC

Le Conseil Départemental de la Marne organise des temps de rencontre avec l'ensemble des CLIC du département. Cela permet de transmettre les informations essentielles, d'harmoniser les pratiques, d'aborder des problématiques rencontrées par tous les professionnels des CLIC. Ces réunions permettent également au Conseil Départemental d'accompagner au mieux les CLIC (ex : RGPD, évolution des prestations de l'APA...).

➤ COPIL de MONALISA

MONALISA est une association nationale qui a pour but de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Elle réunit les professionnels volontaires qui luttent contre l'isolement social des personnes âgées (CLIC, associations, collectivités territoriales...).

Une antenne départementale a été mise en place en 2015 sur la Marne, portée par l'association Entourage Bien vieillir en Champagne basée à Mareuil sur Ay. Des comités de pilotage, auquel le CLIC participe, ont lieu régulièrement afin d'échanger sur les actions en cours, celles à envisager. Le comité est également un soutien à l'organisation d'actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

➤ **Table de concertation tactique de la MAIA du Pays Champenois**

La MAIA du Pays Champenois organise régulièrement des tables de concertation tactique sur l'ensemble de son territoire. Ces réunions regroupent les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie.

Ces rencontres permettent de présenter les services existants sur le territoire, de pointer les difficultés rencontrées sur le terrain... dans le but d'améliorer le parcours de soin de la personne âgée.

FICHE 5 : PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

➤ **Mise en place de nouvelles actions relatives à la semaine bleue en 2020**

Au vu du contexte sanitaire, il est probable que le CLIC ne puisse pas participer à la mise en place ou organiser d'action collective pour 2021.

➤ **Autres participations aux rencontres partenariales**

- Poursuite des COPIL des CLIC avec le Conseil Départemental
- Poursuite des tables tactiques de la MAIA
- Poursuite des COPIL de MONALISA

➤ **Déménagement dans la maison de santé**

Il était prévu que le CLIC déménage dans la future maison de santé en cours de construction à Sézanne en 2020. Les travaux ayant pris du retard, le CLIC devrait intégrer ses futurs locaux courant 2021.

➤ **Recrutements**

Les situations étant de plus en plus complexes, les accompagnements demandent plus de temps. Aussi, il est constaté que les accompagnements ont besoin de plus de 2 coordinatrices. De ce fait, il est prévu de pérenniser un 3^{ème} poste.

↳ Remplacement de Mme Eva LAPLACE :

Mme LAPLACE étant enceinte, une coordinatrice sera recrutée pour la remplacer le temps de son congé maternité. Son retour est prévu le 2 novembre 2021, à 80 % de son temps de travail.

↳ Contrat de travail de Mme Sylviane JOLY :

Afin de pérenniser un 3^{ème} poste, il est prévu que Mme JOLY soit embauchée en CDI à compter du 6 juin 2021.

➤ **Organisation de travail**

Le confinement ayant permis à l'équipe du CLIC de trouver une efficacité certaine avec le télétravail, ce dernier sera intégré dans la nouvelle organisation lorsque le service aura déménagé dans la maison de santé. Ces nouvelles modalités permettront aux personnes de ne pas être trop nombreuses dans le même bureau (salariées et visites des partenaires et / ou usagers).

Afin de respecter les gestes barrière et de faciliter l'organisation du travail et la préparation des rendez-vous, ces derniers resteront obligatoires pour rencontrer une coordinatrice.

FICHE 6 : ANNEXES

Annexe 1 : MEMBRES DU CA EN DATE DU 01/07/2020

Nb	Représentations	Administrateurs	Structures
1	Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental	Stéphanie NOSTRY	CSD
1	Représentant des établissements de santé	Nicolas BOULARD	hôpital Rémy Petit Lemercier
2	Directeurs ou agents de collectivité en charge de l'action sociale	Jean-François QUINCHE	CIAS de Sézanne Sud Ouest-Marnais
		Nelly GRIFFON	CCAS de Montmirail
2	Conseillers départementaux représentant le territoire	Danielle BERAT	Canton de Sézanne
		Annie COULON	Canton de Vertus
5	Représentants des bassins de vie du territoire : Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail et Sézanne	Emilie GOURIOU	Sézanne
		Vincent GAVROY	Anglure
			Montmirail
		Patrice VALENTIN	Esternay
		Annie DEBAIRE	Fère-Champenoise
3	Représentant des communautés de communes : Brie Champenoise, Sézanne Sud-Ouest Marnais, Sud Champagne	Claudine ZUBER	CCBC
		Chantal RADET	CCSM
		Sacha HEWAK	CCSSOM
1	Organisme public de retraite et prévoyance	Huguette DURAND	MSA
2	Fédérations d'aide à domicile titulaire de "l'agrément qualité" implantées sur le territoire	Chantal GONCALVES	AFR
		Marie-Madeleine ROYER	ADMR
1	CCAS ou CIAS en charge d'un service d'aide à domicile	Bénédicte VALTON	CIAS des Côteaux Sézannais
2	Représentants des médecins libéraux et infirmiers libéraux		
		Aurore GARNIER	IDE
1	EHPAD publics et privés	Christian DE LA MORLAIS	Foyer Françoise de Sales Aviat
1	Service de soins infirmiers à domicile	Caroline BROCHOT	SSIAD du Sud-Ouest Marnais
1	Représentant des familles d'accueil pour personnes âgées et foyers logement		
1	Représentant des usagers	Jocelyne ROUSSEAU	Représentant des familles

Composition du bureau au 17/09/2020

Présidente	Danielle BERAT
Vice-présidente	Nelly GRIFFON
Secrétaire	Christian DE LA MORLAIS
Secrétaire adjoint	Bénédicte VALTON
Trésorier	Jocelyne ROUSSEAU
Trésorier adjoint	Nicolas BOULARD

Annexe 2 : STATUTS DE LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE



STATUTS

Article 1^{er} : Cadre juridique

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « coordination gérontologique du Pays de Brie et Champagne ».

L'association est dénommée usuellement : « CLIC du Pays de Brie et Champagne »

Article 2 : Territoire de compétence

L'association exercera son activité sur le territoire des 3 communautés de communes : Brie Champenoise, Sézanne et Sud-Ouest Marnais et Sud-Marnais.

Article 3 : Objectifs

Cette association a pour but de permettre à toute personne âgée de bénéficier d'un réseau d'aides de proximité et de coordonner l'action des partenaires intervenant en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour atteindre ces objectifs, l'association :

- informe les personnes âgées, leurs familles et les acteurs de terrain des réponses existantes aux besoins,
- évalue les situations de déficience, d'incapacité, de désavantage social et de perte d'autonomie, repère les besoins et si possible les anticipe,
- organise et coordonne, en partenariat, les interventions les plus adaptées, favorisant notamment le maintien à domicile, et assure le suivi et la régulation des plans d'aide individuels,
- développe des actions préventives pour un vieillissement réussi.

Article 4 : Sièges sociaux

Le siège social est fixé au pôle santé et médico-social, 135 route de Paris, 51120 Sézanne.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

Article 5 : Composition

L'association se compose de membres de droit et de membres adhérents.

Sont membres de droit :

- Un représentant de la Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental,
- Un représentant pour les établissements de santé du territoire,
- Deux Directeurs ou agents de collectivité en charge de l'action sociale,
- Cinq représentants des bassins de vie du territoire : Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail et Sézanne,
- Un représentant de chaque communauté de communes,
- Deux conseillers départementaux représentant le territoire,
- Un représentant des Organismes publics de retraite et prévoyance,
- Un représentant pour chaque Fédération d'aide à domicile titulaire de "l'agrément qualité" implantée sur le territoire,
- Un représentant des Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale en charge d'un service d'aide à domicile,
- Un représentant des médecins libéraux et un représentant des infirmiers libéraux, implantés sur le territoire,
- Un représentant des établissements pour personnes âgées dépendantes publics et privés du territoire,
- Un représentant des services de soins infirmiers à domicile implantés sur le territoire,
- Un représentant des familles d'accueil pour personnes âgées et foyers logement
- Un représentant des usagers.

Les membres de droit ne peuvent cumuler plusieurs représentations.

Sont membres adhérents :

- Sont membres adhérents les membres volontaires à jour de leur cotisation.

Article 6 : Radiation

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation proposée par le Conseil d'administration,
- le non paiement de la cotisation, hors membre de droit.

Les membres présents au titre de leur mandat d'élu n'ont pas la nécessité de démissionner à la fin de leur mandat. Les remplaçants seront nommés parmi les nouveaux élus.

Les membres présents au titre de leur fonction seront, en cas de départ, remplacés par leur structure.

Article 7 : Les ressources

Les ressources de l'association se composent des cotisations, des dons, des legs, ainsi que des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, des organismes et caisses de protection sociale. L'association peut recevoir des subventions privées à condition de respecter les objectifs définis à l'article 3.

Des conventions annuelles ou pluriannuelles définissent les conditions qui lient les parties, fixent le niveau et les modalités de versement des subventions.

La cotisation des membres adhérents, pour l'année de constitution, s'élève à 10€. Ensuite, son montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.

Article 8 : L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Le Président convoque les membres 15 jours au moins avant la date fixée, en communiquant l'ordre du jour prévu. Il informe le public par voie de presse dans le même temps.

L'Assemblée Générale se prononce sur les orientations présentées par le Président, sur l'activité réalisée et sur les comptes.

Le vote peut avoir lieu par procuration. En ce cas, une personne peut porter 2 pouvoirs, au maximum.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil d'administration sortant.

Article 9 : L'Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur demande de la moitié des membres, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités prévues par l'article précédent.

Article 10 : Le Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé des membres de droit et des adhérents volontaires à jour des cotisations.

Ses membres sont élus pour 3 ans, par tiers, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle. Les deux premières années, les membres sortants sont tirés au sort.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- un Président,
- un Vice-Président,
- un Secrétaire,
- un Secrétaire-adjoint,
- un Trésorier,
- un Trésorier-adjoint.

Article 11 : Attributions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose les orientations et le budget lors de l'Assemblée Générale, selon un ordre du jour.

Il arrête le budget.

Il assure la direction du CLIC par l'intermédiaire du bureau.

Il se réunit au moins 2 fois par an, par convocation du Président, ou sur la demande du tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. Tout membre du Conseil d'Administration peut donner pouvoir à un autre membre. Ce dernier ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas participé successivement à 3 réunions pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 12 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement fixe les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 13 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Sézanne, le 1^{er} juillet 2020.

Annexe 3 : PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE

(situation de niveau 3)

Le CLIC :

❶ Réceptionne la **DEMANDE** concernant la personne âgée, va constater la **situation** et évalue le **degré d'urgence** de la prise en charge



❷ Authentifie la **NECESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE COORDONNÉ**



❸ Elabore un **PLAN D'AIDE GLOBAL** grâce à l'avis des professionnels ayant procédé à leur évaluation (Services d'aide à domicile, SSIAD, Consultation Gériatrique, ...)



❹ Active les différents acteurs et
Propose le **PROJET À LA PERSONNE ÂGÉE ET A SA FAMILLE**



❺ Assure le **SUIVI** et coordonne **L'ACCOMPAGNEMENT**
Suivi du projet – Mise en relation des intervenants qui peuvent directement solliciter (rencontres, appels téléphoniques) le CLIC pour des problèmes administratifs et techniques de l'accompagnement (absence d'un intervenant, besoin d'aide supplémentaire, aides inadaptées...)



❻ ❼ ❸...Si besoin, organise les **RÉUNIONS DE COORDINATION ULTÉRIEURES**
Ré évaluation – Adaptation et évolution du projet d'accompagnement

N.B : Dans les situations difficiles, REUNION de COORDINATION en équipe pluridisciplinaire dès le départ.

Annexe 4 : REPRESENTATION DU CLIC DANS DIFFERENTES REUNIONS, FORMATIONS, ACTIONS OU CONFERENCES EN 2020

- 09/01/2020 : rencontre avec l'ADMR d'Esternay pour échanger sur nos pratiques
- 09/01/2020 : rencontre avec Dr BEN AZIZA, nouveau médecin sur Esternay pour présenter le CLIC
- 14/01/2020 : réunion avec la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui), à Mareuil sur Ay
- 23/01/2020 : réunion avec le Conseil Départemental de la Marne et les CLIC pour l'harmonisation des pratiques du logiciel métier, à Châlons en Champagne
- 24/01/2020 : présentation du service « Halthémis », à Châlons en Champagne
- 27/01/2020 : réunion de coordination entre services (APA, CIAS, CLIC et SSIAD), à Sézanne
- 31/01/2020 : vœux du CIAS des Côteaux Sézannais, à Sézanne
- 06/02/2020 : visite de la future maison de santé, à Sézanne
- 11/02/2020 : réunion d'information de la « Semaine du Bien Manger Senior »
- 17/02/2020 : présentation de Mme MEUNIER, assistante sociale libérale, à Sézanne
- 27/02/2020 : AG du club « amitié et entraide », à Fère-Champenoise
- 05/03/2020 : COPIL des CLIC au Conseil Départemental, à Châlons en Champagne
- 06/03/2020 : inauguration du « un petit Truck en plus » du COMAL, à Châlons en Champagne
- 10/03/2020 : réunion avec le Conseil Départemental de la Marne et les CLIC pour l'harmonisation des pratiques du logiciel métier, à Châlons en Champagne
- 01/07/2020 : AG ordinaire et extraordinaire du CLIC, à Sézanne
- 05/08/2020 : rencontre avec Mr LAURENT, président de la CCSSOM, à Sézanne
- 11/09/2020 : présentation de la CIMG (Coordinatrice d'Intervention en médecine Générale), à Mareuil sur Ay
- 16/09/2020 : COPIL de MONALISA, à Mareuil sur Ay
- 25/09/2020 : présentation de Mme LELARGE, ergothérapeute libérale, à Sézanne
- 28/09/2020 : réunion de coordination entre services (APA, CIAS, CLIC et SSIAD), à Sézanne

07/10/2020 : rencontre avec le CLIC Paysages de Champagne pour échanger sur nos pratiques, à Dormans

12/10/2020 : COPIL des CLIC au Conseil Départemental, à Châlons en Champagne

28/10/2020 : présentation du dispositif « PLANIR » de l'assurance maladie, à Dormans

03/12/2020 : présentation de l'action sociale Agirc-Arrco et « Ma boussole aidant », en visio

14/12/2020 : COPIL de MONALISA, en visio

15/12/2020 : table de concertation tactique de la MAIA, en visio

Annexe 5 : COMPTE DE RESULTAT 2020 / BUDGET PREVISIONNEL 2021

Comptes	2020 prévisionnel	2020 réel	2021 prévisionnel
Subventions d'exploitation			
- 740000 subvention d'exploitation	63 700,00 €	63 700,00 €	63 700,00 €
- 740100 subvention prévention	6 300,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Reprises et Transferts de charges			
- 791320 Transfert charges externes			
- 791430 Transfert de charges, impôts, taxes			
- 791440 Transfert de charges de personnel		2 955,08 €	3 000,00 €
	0,00 €	2 955,08 €	3 000,00 €
Cotisations			
- 756000 Cotisations	36 000,00 €	35 815,00 €	36 000,00 €
	36 000,00 €	35 815,00 €	36 000,00 €
- 758000 produits divers gestion courante			
Produits d'exploitation	106 000,00 €	108 770,08 €	109 000,00 €
Autres achats non stockés et charges externes			
- 606140 Fournitures carburant	500,00 €	244,55 €	500,00 €
- 606300 Achats de petit équipement	500,00 €	178,84 €	2 000,00 €
- 606400 Achats fournitures administratives	800,00 €	664,29 €	800,00 €
- 613200 Locations immobilières	5 100,00 €	5 100,00 €	5 000,00 €
- 613500 Locations mobilières	2 500,00 €	3 243,28 €	2 500,00 €
- 614000 Charges locatives & copropriété	1 400,00 €	1 711,86 €	1 220,00 €
- 615200 Entretien immobilier	1 200,00 €	975,41 €	1 200,00 €
- 615500 Entretien sur biens mobiliers			
- 615515 Entretien véhicules de tourisme	500,00 €	20,00 €	
- 615540 Entretien matériel de bureau			
- 615600 Maintenance	700,00 €	30,00 €	
- 616000 Primes d'assurance	200,00 €	63,02 €	110,00 €
- 616100 Assurances multirisques	130,00 €	136,07 €	143,00 €
- 616300 Assurances transport	1 200,00 €	1 199,53 €	1 200,00 €
- 616400 Assurances risques d'exploitation	150,00 €	148,31 €	140,00 €
- 618100 Documentation générale		4,95 €	
- 622610 Honoraires comptabilité	4 000,00 €	3 744,00 €	4 000,00 €
- 622613 Honoraires exceptionnels	300,00 €		960,00 €
- 622800 Rémunération intervenants			
- 623000 Publicité	200,00 €		200,00 €
- 623600 Catalogues et imprimés	100,00 €		

- 623800 Divers (pourboires, dons courants)			
- 623410 Cadeaux aux salariés			
- 623100 Annonces et insertions			
- 625100 Voyages et déplacements	500,00 €	120,96 €	300,00 €
- 625600 Missions	200,00 €	52,34 €	200,00 €
- 625500 deménagement			307,00 €
- 626000 Frais postaux	500,00 €	246,72 €	500,00 €
- 626100 Frais de télécommunication	1 700,00 €	1 615,67 €	1 800,00 €
- 627800 Prestations de services bancaires	150,00 €	14,24 €	
	22 530,00 €	19 514,04 €	23 080,00 €
Impôts et taxes			
- 633300 Formation continue (organisme)	320,00 €	315,79 €	402,00 €
- 633310 Stages de formation			
- 635430 Cartes grises			
	320,00 €	315,79 €	402,00 €
Salaires et Traitements			
- 641100 Salaires appointements commissions	65 000,00 €	57 415,71 €	73 500,00 €
- 641405 indemnités petits déplacements	1 000,00 €		
- 641410 Indemnités de licenciement			
- 641200 Congés payés		814,34 €	500,00 €
- 641400 Indemnités et avantages divers	2 000,00 €	2 782,16 €	2 000,00 €
	68 000,00 €	61 012,21 €	76 000,00 €
Charges sociales			
- 645100 Cotisations à l'URSSAF	13 000,00 €	7 013,27 €	11 025,00 €
- 645200 Cotisations aux mutuelles	2 000,00 €	882,29 €	750,00 €
- 645310 Cotisations retraite cadres			
- 645320 Cotisations retraite complémentaire	3 400,00 €	2 071,83 €	2 389,00 €
- 645330 Prévoyance		1 188,57 €	750,00 €
- 645400 Cotisations au Pôle Emploi	2 500,00 €	2 411,39 €	2 700,00 €
- 645510 Charges sociales sur congés payés		477,36 €	250,00 €
- 647500 Médecine du travail et pharmacie	400,00 €	166,80 €	400,00 €
	21 300,00 €	14 211,51 €	18 264,00 €
Amortissements et provisions			
- 681125 Dot.aux am. des ag. & inst. div.	70,00 €		?
- 681127 Dot. aux amort. du mat. de bureau	110,00 €	465,39 €	465,38 €
- 681128 Dot. aux amort. du mobilier	73,00 €	72,98 €	72,98 €
	253,00 €	538,37 €	538,36 €
Autres charges			
- 658000 Charges diverses gestion courante			
Charges d'exploitation	112 403,00 €	95 591,92 €	118 284,36 €

RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 403,00 €	13 178,16 €	-9 284,36 €
Produits financiers			
- 768100 Intérêts du livret A	223,28 €	223,28 €	
		223,28 €	0,00 €
Résultat financier	223,28 €	223,28 €	0,00 €
RESULTAT COURANT	-6 179,72 €	13 401,44 €	-9 284,36 €
Produits exceptionnels			
771800 Autres produits except. de gestion		146,00 €	
- 775000 Produits cessions éléments d'actif			
- 777000 Quote-part des subventions virées			
- 772000 Produits des exercices antérieurs			
	0,00 €	146,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles			
- 671200 Pénalités et amendes			
- 671800 Autres charges except. de gestion		29,33 €	
- 672000 Charges sur exercices antérieurs			
	0,00 €	29,33 €	0,00 €
Résultat exceptionnel	0,00 €	116,67 €	0,00 €
Autofinancement livret A			
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 179,72 €	13 518,11 €	-9 284,36 €

ANNEXE 6 : LEXIQUE

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AFR : Association Familles Rurales

AG : Assemblée Générale

ALPS : Association Locale des Professionnels de Santé

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

AS : Assistant Social

AT 10 – 51 : Association Tutélaire 10 – 51 (Aube – Marne)

C ESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCBC : Communauté de Communes de la Brie Champenoise

CH : Centre Hospitalier

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIMG : Coordinateur d'Intervention en Médecine Générale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

COMAL – SOLIHA : Comité Marnais d'Amélioration du Logement (COMAL) – solidaire pour l'habitat (SOLIHA)

COFIL : comité de pilotage

CSD : Circonscription de la Solidarité Départementale

DINA : association Diminuer l'Isolement de Nos Aînés

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EMSP : Equipe Mobile de Soins Palliatifs

ESAD : Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile

ETP : Equivalent Temps Plein

GHAM : Groupement Hospitalier Aube Marne

GIR : Groupe Iso Ressource (degré d'autonomie)

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

SSR : service de Soins de Suite et de Réadaptation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

Ce rapport sera également disponible dans la rubrique « vivre et agir » sur le site du Pays de Brie et Champagne : <http://www.pays-brie-champagne.fr>